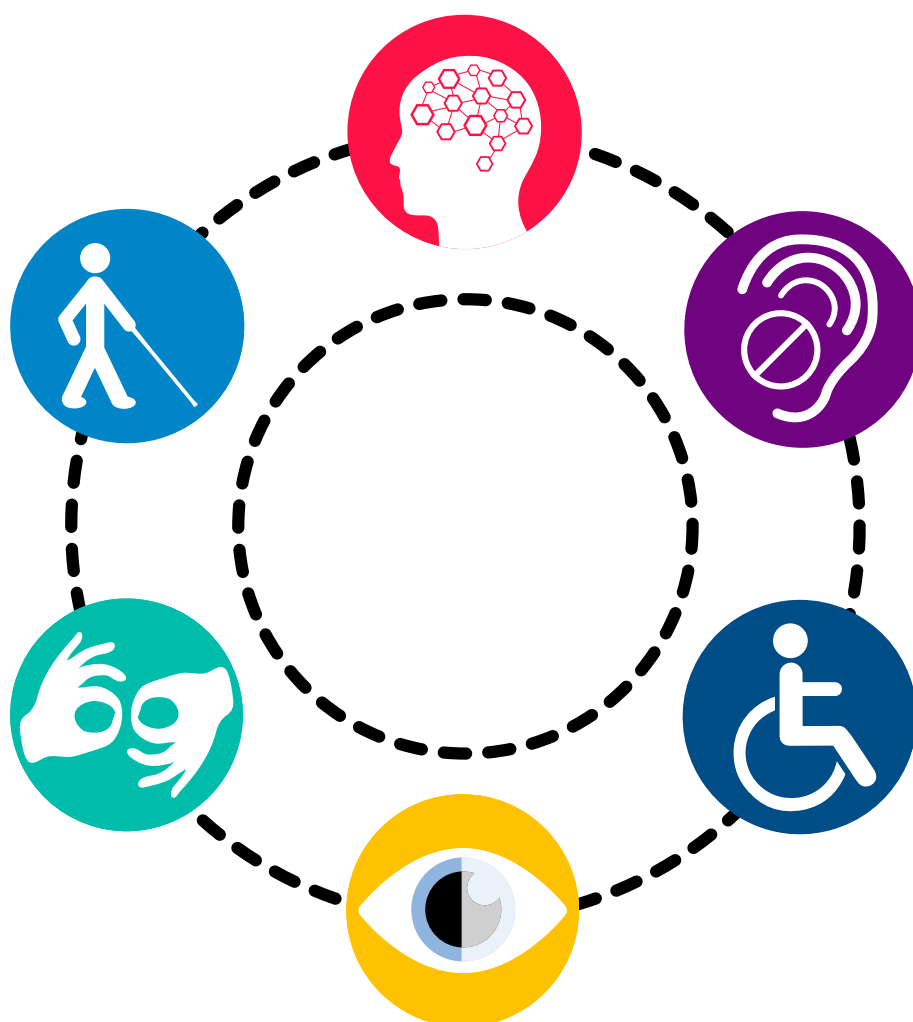


COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

2021-2022



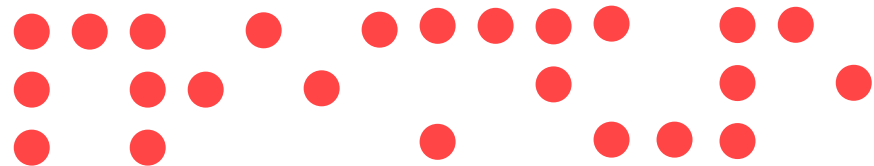
métropole
GrandNancy

PRÉAMBULE

Aujourd'hui la Métropole du Grand Nancy souhaite construire une « ville inclusive », c'est-à-dire un territoire qui permette à tous ses citoyens d'accéder sans restriction à ses espaces, équipements, infrastructures et services.

« Transversalité » est le maître-mot de cet engagement : qu'il s'agisse du logement, de la voirie, des bâtiments culturels ou sportifs, une politique du handicap doit être globale. Sur ce sujet fondamental, de premières améliorations ont d'ores et déjà pu être enregistrées à l'échelle de notre métropole. Démonstration supplémentaire de l'engagement du Grand Nancy sur ces questions, le label « Tourisme et Handicap » de l'office du tourisme du Grand Nancy a également été renouvelé en 2022.

Agir pour l'accessibilité et l'aide aux personnes en situation de handicap, c'est aussi agir, en faveur de millions de citoyennes et citoyens confrontés elles et eux aussi à des difficultés physiques, psychologiques, sensorielles, familiales, etc. Personnes âgées, personnes en situation de déficit auditif, visuel ou de compréhension, aidantes et aidants, personnes marquées par un accident, etc. : aider les personnes en situation de handicap, c'est aider tous les citoyens et c'est faire société.



SOMMAIRE

1. **TRANSPORT ET MOBILITÉ**
2. **AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE ET ESPACE PUBLIC**
3. **CADRE BÂTI & PATRIMOINE**
4. **LOGEMENT ET HABITAT**
5. **EMPLOI AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ**
6. **AUTRES AVANCÉES DU GRAND NANCY EN MATIÈRE D'INCLUSION ET DE HANDICAP**

1.

TRANSPORT ET MOBILITÉ



1.1. Un nouveau Trolley Bus dans le cadre du Plan Métropolitain des Mobilités

Le Grand Nancy compte un million de déplacements quotidiens, et à l'heure de l'évolution des usages, et de la transition écologique, il est indispensable de transformer les mobilités afin de répondre aux attentes et aux besoins de tous les habitants de la Métropole et du bassin de vie.

Le 25 novembre 2021, un cap a été franchi : le Plan Métropolitain des Mobilités, adopté en Conseil métropolitain fixe la stratégie du plan de déplacement à l'horizon 2035 et les actions à engager.

4 objectifs du P2M



- **Offrir des solutions de mobilité multiples et complémentaires**, accessibles et adaptées à tous, en facilitant le passage de l'une à l'autre ;
- **Favoriser un meilleur partage de l'espace public** avec plus de place pour les piétons et les cyclistes ; Une place pour la voiture rééquilibrée.
- **Permettre aux habitants des territoires voisins d'accéder plus facilement à la Métropole ;**
- **Retrouver le plaisir de vivre la ville** et de s'y déplacer en toute sécurité.

Pour ce faire et très concrètement : dès 2024 un nouveau réseau de transports en commun sera mis en service, et s'appuiera sur 5 lignes structurantes : une ligne 1 en trolleybus 100 % électrique remplaçant le Tram sur pneus (TVR) actuel, et des lignes 2 à 5 en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Concernant, le matériel roulant, le jeudi 05 mai 2022, un temps d'échange entre élus, techniciens et usagers a eu lieu afin de présenter et recueillir les avis et commentaires concernant l'accessibilité de la future ligne 1 qui sera exploitée avec un tout nouveau Trolley Bus 100% électrique.

Au final, 20 personnes en présentiel et 16 en visioconférence étaient présents. Cette commission s'étant réunie en amont de la commande officielle passée au constructeur HESS, plusieurs ajustements ont été permis par les remarques constructives effectuées pendant le temps d'échange : couleur des barres de maintien, temporisation des portes, dispositif de contact avec le conducteur depuis le véhicule, etc...

Egalement, nous avons recueilli de bonnes idées à développer par la suite, comme des messages éducatifs sur l'utilisation des places PMR, le développement d'un outil permettant de signaler un usager en fauteuil roulant à un arrêt pour que le conducteur puisse anticiper la sortie de la palette, ...

Quelques dates pour illustrer le calendrier de la mise en service de la ligne 1 :

- **Juillet 2022, commande officielle des véhicules**
- **Mars/Avril 2024 : premières livraisons**
- **Mai -> Juillet 2024 : tests de fonctionnement**
- **Aout 2024 : exploitation commerciale du Trolley**

1.2. Bilan sur la mise en accessibilité des arrêts du réseau Stan

Aujourd’hui, **694 arrêts de bus urbains sur 904 sont aménagés pour les personnes à mobilité réduite, 96% des 300 arrêts les plus fréquentés** (plus de 100 montées et descentes par jour) ont été aménagés. Les bus sont, par ailleurs tous accessibles. Le prochain Trolley en remplacement du Tram actuel le sera également.

Taux d’arrêts accessibles sur les principales lignes du réseau Stan :

Tempo 1	Tempo 2	Tempo 3	Tempo 4	Corol	10	11	12	13
70%	100%	100%	98%	97%	95%	88%	71%	74%

14Exp	15	16	17	20	21	22	23	24
54%	97%	91%	70%	91%	70%	72%	70%	40%

Certains arrêts des lignes de proximité où circulent des minibus, comme les lignes Resago et Citadine sont difficilement aménageables en raison de leur déclivité.

Il est important de souligner le travail fait sur la sensibilisation et la formation des salariés de Keolis, particulièrement les conducteurs, afin d’améliorer la prise en charge de toute personne à mobilité réduite sur les lignes du réseau Stan et ainsi faciliter l’usage au quotidien du réseau nominal pour tous. Le site internet du réseau Stan a également évolué sur la page « accessibilité » permettant désormais une vue sur chaque arrêt accessible aux personnes à mobilité réduite. De plus, l’open data et l’informations voyageurs sont améliorés progressivement et diffusés dans un format permettant d’y accéder depuis différentes plateforme (google maps, réseau Fluo, …)

1.3. Le réseau Handi ’Stan – Bilan & Perspectives

Le service Handistan est un service de transport à la demande du réseau Stan réservé aux personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas emprunter les transports publics urbains. Chaque demande d’inscription est étudiée par une commission d’admission se réunissant plusieurs fois par an. A ce jour, **933 usagers sont inscrits au transport Handistan**, parmi lesquels 354 sont des usagers actifs utilisant le service régulièrement. Le service est accessible avec tous les titres du réseau Stan, aux mêmes conditions. Comme pour l’ensemble des lignes du réseau, les déplacements des samedis et dimanches sont gratuits. Depuis le 1er mars 2022, les jeunes habitant la Métropole de moins de 18 ans peuvent également voyager gratuitement avec le Pass moins de 18 ans.

Le service **Handistan fonctionne tous les jours de 6h45 à minuit sur réservation préalable** via la plateforme téléphonique ou le site internet. Le niveau d’accompagnement est complet, les bénéficiaires du dispositif sont acheminés de porte à porte sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy. Le service a rencontré en 2021, à l’automne notamment, des difficultés importantes compte tenu de la reprise des déplacements conduisant à de nombreuses réclamations et à la mise en œuvre d’un plan d’actions correctrices pour remédier aux dysfonctionnements tant avec la centrale téléphonique qu’avec le personnel de régulation et de conduite.

La tendance à la hausse générale de fréquentation des transports en commun se confirme aussi sur le transport Handistan. Nous enregistrons une moyenne mensuelle de 3 900 validations en 2021 auxquelles s’ajoutent les utilisations du service les samedis et dimanches. En parallèle, les kilomètres parcourus par le service Handistan augmentent encore en 2021, et représentent 10% de l’offre globale du réseau de transport. En 2021, 647 519 km ont été parcourus pour le service.

La tendance à la hausse générale de fréquentation des transports en commun se confirme aussi sur le transport Handistan. Nous enregistrons une moyenne mensuelle de 3 900 validations en 2021 auxquelles s’ajoutent les utilisations du service les samedis et dimanches. En parallèle, les kilomètres parcourus par le service Handistan augmentent encore en 2021, et représentent 10% de l’offre globale du réseau de transport. En 2021, 647 519 km ont été parcourus pour le service.

Le nouveau service complémentaire Stanmeguide vise à accompagner les personnes qui le souhaitent à l’utilisation du réseau Stan. La formation se fait à l’aide d’un accompagnateur sur 3 trajets habituels afin de développer son autonomie sur le réseau Stan.

Quelques chiffres de l’activité Handistan :

- Personnes inscrites en 2022 : 56% ont moins de 65 ans, 44% ont plus de 65 ans
- 54% sont en fauteuil roulant, 11% sont déficients visuels et 35% sont semi-valides
- 933 personnes inscrites dont 354 usagers actifs
- 12-14h et 16-18h sont les créneaux horaires les plus utilisés
- Nancy : 50% des départs et 50% des destinations
- 46 638 validations en 2021 (lundi à vendredi)
- 647 519 km parcourus en 2021
- Tendance 2022 : 724 000 km et 75 800 voyages

Des travaux sont en cours chez Keolis et Synergihp (sous-traitant) sur la performance du service afin de favoriser un paramétrage de l’outil Viacitis, offrant le plus de capacité possible au service à moyens humains et matériels constants.

2.

AMENAGEMENT DE VOIRIE ET ESPACES PUBLICS



2.1. Aménagement de la voirie et des espaces publics – Bilan

En 2021, 2,3 kilomètres de voirie ont été aménagés avec notamment le traitement des rues suivantes :

Rond-point d'Armsheim à Fléville-devant-Nancy,
route de Mirecourt à Houdemont,
Impasses du Nid à Malzéville,
rue du 15 septembre 1945 à Maxéville,
avenue Jeanne d'Arc (entre Mouilleron et Boffrand) à Nancy,
rue du Roussillon à Pulnoy,
rue Masson à Saint Max,
rue des Héleux à Seichamps,
Carrefour Carnot-Eugénie Berger à Vandœuvre-lès-Nancy,
Carrefour Cattenoz – Libération à Villers-lès-Nancy.

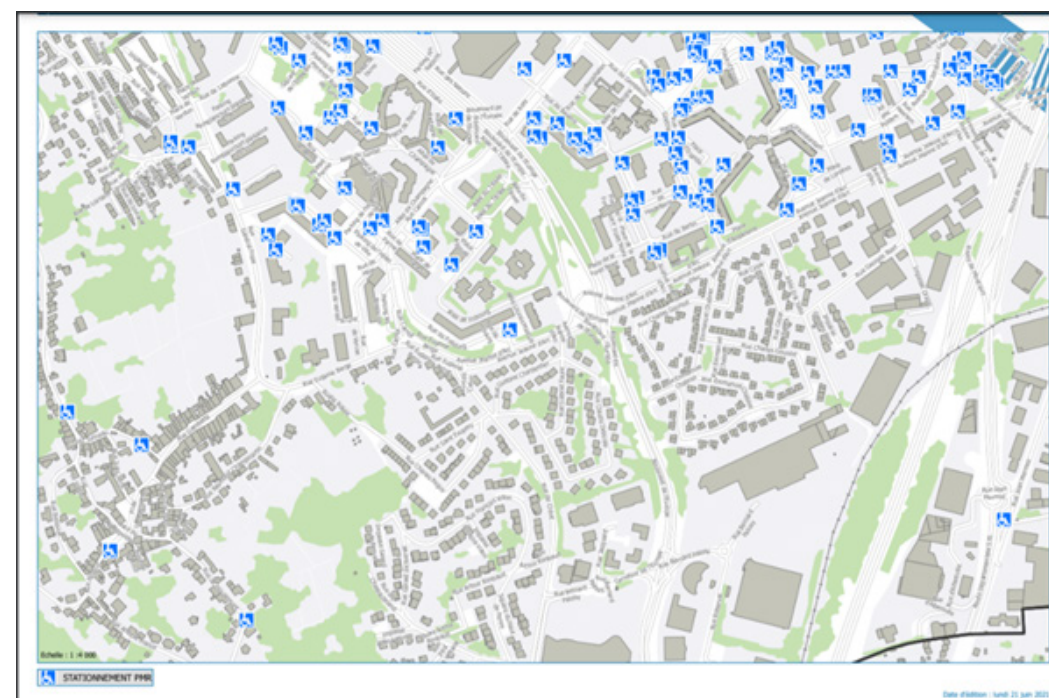
Dans le cadre de l'entretien de l'espace public :

55 passages piétons ont été mis aux normes dans diverses rues,
8 zones de circulation apaisée ont été créées,
26 places de stationnement réservé ont été créées et 5 places ont été mises aux normes d'accessibilité.

2.2. Cartographie du stationnement réservé PMR et analyse des demandes de création

En liaison avec les communes, il a été procédé à la mise à jour des emplacements de stationnement réservé sur l'agglomération.

Cette cartographie est désormais consultable sur le portail SIG du Grand Nancy à l'adresse : <https://geo.grandnancy.eu>, rubrique « Applications grand public » .



Plus de 1660 places sont ainsi répertoriées sur l'agglomération.
La mise à jour est assurée au fur et à mesure de la création de nouvelles places.

2.3 Perspectives

Des contacts sont entretenus avec les associations de personnes handicapées telles que l'Ecole de la Vie Autonome de Vandoeuvre ou l'association Valentin Haüy : ils permettent de mettre en place, à la demande, des actions correctives ou de procéder à des aménagements ponctuels.

Ont ainsi été prévus fin 2022 :

Avec l'école de la Vie Autonome de Vandoeuvre :

- L'aménagement d'un passage piéton sur la rue Jacques Bellange en lien avec la création de deux logements pour les résidents de l'association,
- le traitement des passages piétons rue du Doyen Jacques Parisot, au carrefour avec l'avenue de Bourgogne à Vandoeuvre,
- le déplacement d'un candélabre d'éclairage public rue du Doyen Jacques Parisot pour améliorer la largeur du cheminement piéton sur trottoir.

Avec l'association Valentin Haüy

- La création d'une bande de guidage reliant le terminus tram de Mouzimpré et l'arrêt bus de l'avenue de Brigachtal.

3.

CADRE BÂTI
ET
PATRIMOINE



3.1. Accessibilité du bâti – Etat des lieux & perspectives pour l’Agenda d’Accessibilité Programmée

Préambule

La Métropole assure la maîtrise d’ouvrage et la gestion d’un vaste patrimoine immobilier. Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour les droits et l’égalité des chances des personnes handicapées, celle-ci s’emploie à rendre accessible l’ensemble de son patrimoine recevant du public. Après une grosse campagne de diagnostics, programmes et planification, les 1ères réalisations ont vu le jour en 2013, à la piscine du Lido, et au complexe sportif des Aiguillettes.

Depuis 2015, la Métropole poursuit ce chantier d’envergure dans le cadre d’un Agenda d’Accessibilité Programmée qui doit s’achever en 2024. L’Agenda d’Accessibilité Programmé a été mis en œuvre puis voté par la Métropole le 2 octobre 2015. Cet agenda été approuvé par un arrêté du Préfet de Meurthe-et-Moselle le 29 janvier 2016. A sa création, l’agenda portait sur l’accessibilité programmée de 36 sites sur une durée de 9 ans avec l’échéance en 2024, pour un coût global de 9 260 000 €.

Evolution du programme

L’agenda a été soumis à de lourdes contraintes avec des passations de marchés publics en procédures formalisées, des réalisations en site occupé ou pendant les rares périodes de fermeture des établissements, des études techniques plus conséquentes pour certains sites, et des coûts très importants au regard du budget.

De surcroît, l’agenda a été très impacté par la crise sanitaire et économique avec une année 2020 marquée par de grosses interruptions et d’importants décalages dans le temps, ainsi qu’un budget difficile à maîtriser au regard d’une hausse généralisée des prix des matériaux du bâtiment.

Ceci étant, parmi les 36 sites initialement programmés, 15 d’entre eux ont été fermés, vendus, démolis ou encore traités dans le cadre de rénovations globales. L’agenda porte donc à présent sur l’accessibilité programmée de 21 sites.

Bilan et prévisionnel

Parmi les 21 sites maintenus au programme, l’accessibilité de 12 d’entre eux a déjà été traitée à raison d’une dépense totale de 2 015 000 € depuis 2016.



Focus

Accessibilité du Palais des sports Jean Weille

Le Palais des sports Jean Weille, établissement incontournable du sport professionnel sur le territoire de la Métropole, **accueille un vaste public dans des conditions qui se doivent d’être conformes à un niveau d’exigence élevé en matière de sécurité, de fonctionnalité et de qualité d’usage.**

La programmation de travaux de mise en accessibilité sur ce site représente **l’opportunité, au-delà de sa réponse à une nécessité réglementée, d’améliorer la qualité, la lisibilité et le confort à apporter aux usagers.**

Les études de conception dirigées par un prestataire de maîtrise d’œuvre ont mené à un **projet global optimal, qui met en cohérence l’ensemble des travaux nécessaires, en adéquation avec les besoins propres à l’équipement et son exploitation.**

Malgré de lourdes contraintes de réalisation à prendre en compte, telles que, la passation de marchés publics d’études et de travaux en procédures formalisées avec des délais réglementaires incompressibles, la conception d’un **projet portant sur 5 000 m² de locaux pour l’accueil de plus de 7000 personnes les jours de match**, la planification des travaux en site occupé, et un coût important de **470 000 €**, les travaux sont à présent en cours d’achèvement avec l’atteinte des objectifs validée par un contrôleur technique.

Le projet ainsi mis en œuvre aura permis la concrétisation de l’ensemble des éléments suivants

- Signalisation des accès parkings et entrée
- Signalisation et équipement sécurisé des escaliers extérieurs du cheminement d’accès
- Stationnement adapté aux personnes handicapées
- Adaptation de la billetterie
- Mise en conformité de l’ensemble des escaliers du bâtiment
- Création de 2 ascenseurs neufs**
- Emplacements réservés aux personnes handicapées dans les gradins (20 places)
- Matérialisation d’espaces d’attente sécurisés
- Adaptation des vestiaires, sanitaires et douches
- Sanitaires accessibles dans toutes les parties du bâtiment
- Rampe d’accès à la salle annexe

D’ici 2024, 5 sites pourront encore être traités à raison d’une dépense de 400 000 € par an.

Resterons alors 4 derniers sites à traiter au-delà de l’échéance de 2024 moyennant une demande de prorogation légitime au regard du contexte de crise toujours à raison d’une dépense de 400 000 € par an.

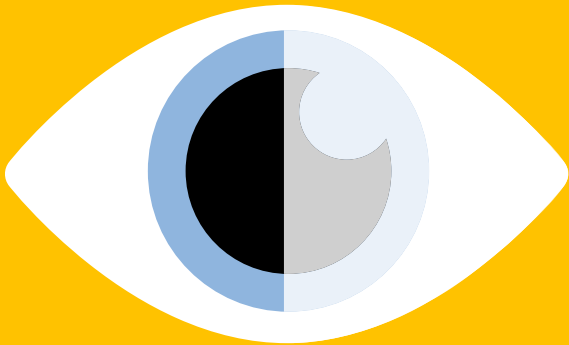
Synthèse de la planification

- En bleu – actions déjà réalisées
- En jaune – actions en cours de réalisation
- En vert – actions prévues

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
24% de l'agenda réalisé			54% de l'agenda réalisé			81% de l'agenda réalisé			100% de l'agenda réalisé		
Stade Raymond Petit											
COSEC de Tomblaine											
Muséum-Aquarium											
Zénith											
Stade Marcel Picot											
			Fourrière automobile								
			Halle tram								
			Locaux de Médiaparc								
			Locaux du Resto du coeur								
			Ecole de la 2eme chance								
			Maison de l'emploi								
				Palais des sport Jean							
				Conservatoire de musique							
						Centre de vol à voile					
						Piscine de Laneuveville					
						Siège de la Métropole					
						Jardin botanique					
									Parc des sports		
									Pôle nautique de Nancy		
									Jardin du Haut Chitelet		
									Université culture		

4.

LOGEMENT ET HABITAT



4.1. Bilan des actions dans le parc H.L.M

Recensement des logements accessibles

Les organismes HLM du Grand Nancy sont directement impliqués dans les questions de l'accès et du maintien dans le logement des personnes handicapées et des personnes dont la mobilité est réduite du fait de l'âge ou de maladies.

Ils construisent des logements accessibles, mais adaptent aussi régulièrement des logements existants selon les besoins de leurs occupants. Ils font également évoluer leur politique de gestion locative pour mieux répondre à leurs besoins, notamment au travers du parcours résidentiel.

Des partenariats ont été élaborés avec les acteurs du territoire pour produire une offre de logements spécifiques ou pour apporter une offre de service aux locataires. Ils bénéficient notamment d'une expertise avec la fondation Bompard pour l'aménagement des logements. En 2021 celle-ci a réalisé 7 études ergothérapiques pour l'adaptation de logements et 1 étude globale d'accessibilité à un bâtiment.

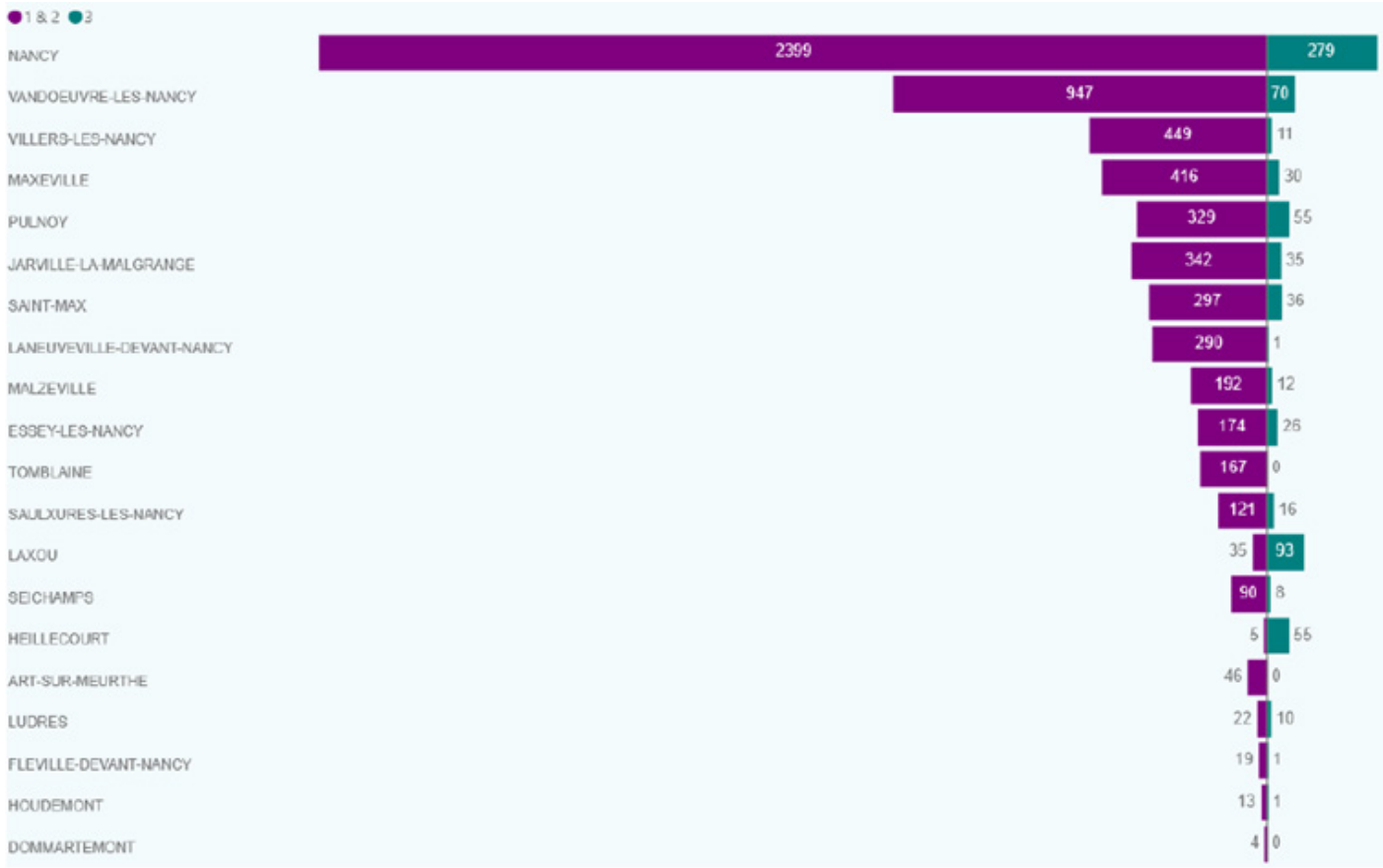
Par ailleurs, un recensement des logements accessibles au sein du parc des bailleurs sociaux est assuré chaque année par UeS. Ils sont répartis au sein des trois catégories distinctes. Il apparait ainsi qu'au 31 décembre 2021, ce sont :

- 3 171 logements de catégorie 1 = logements accessibles au sens de la loi du 11 février 2005 (sans contrainte à la roue).
- 3 186 logements de catégorie 2 = logements accessibles, construits avant la loi de février 2005, ou adaptés, et pouvant être proposés à une personne en fauteuil.

Soit **un total de 6 357 logements accessibles, sans contrainte à la roue, pouvant être proposés à des personnes en fauteuil roulant cat 1 et 2**, avec la répartition typologique suivante :

Typologie	T1/T1 bis	T2	T3	T4	T5	T6 et +	Total
Nombre	779	1426	2228	1478	403	43	6357
%	12.25	22.43	35.05	23.25	6.34	0.68	100

Ils correspondent à 93 % à des logements collectifs, dont 30 % situés en rez de chaussée.



Répartition des logements accessibles de catégories 1 et 2 au sein du parc social par commune de la Métropole du Grand Nancy

- 739 logements de catégorie 3 = logements non accessibles (ex : présence de quelques marches en rez de chaussée) mais ayant fait l'objet d'aménagements spécifiques et pouvant être proposés à des personnes à mobilité réduite. Ils permettent de répondre aux enjeux du maintien à domicile des personnes âgées.

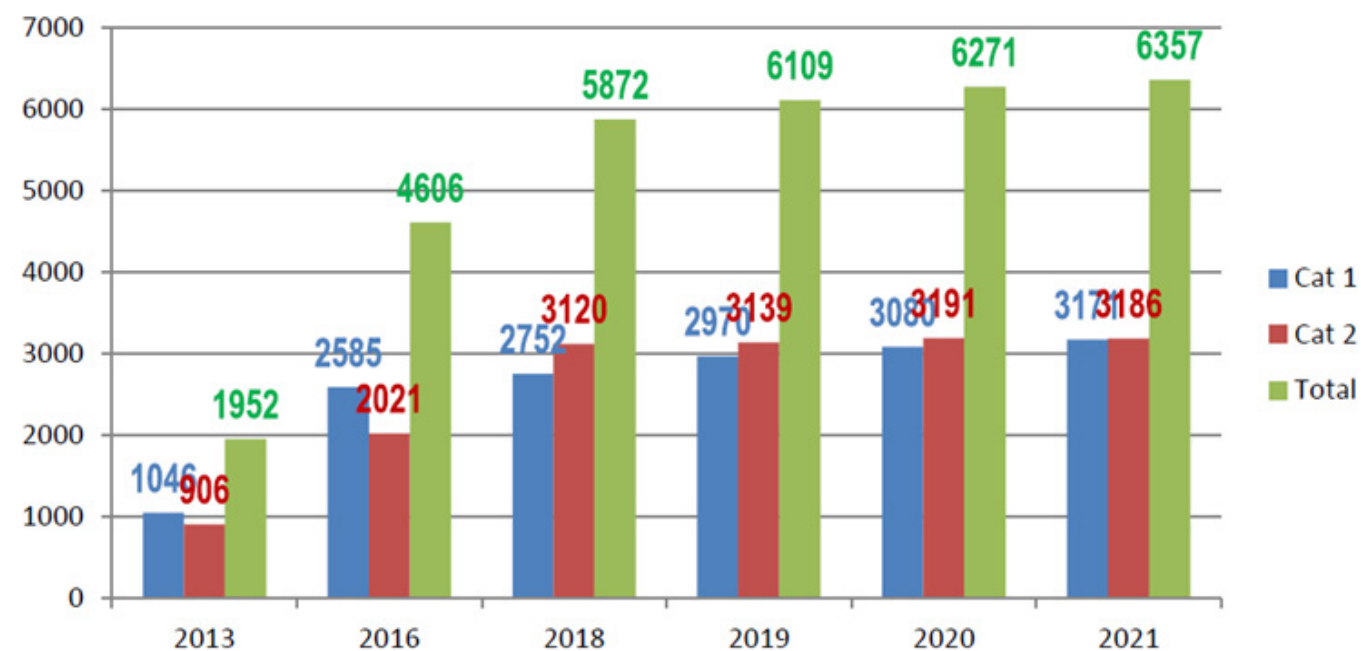
Ils sont presque exclusivement situés en immeubles collectifs (98 %), répartis comme suit :

Typologie	T1/T1bis	T2	T3	T4	T5	Total
Nombre	26	175	285	217	36	739
%	3.52	23.68	38.57	29.36	4.87	100

Au total se sont **7 096 logements qui relèvent de ces 3 catégories.**



On peut noter une **évolution importante du parc de logements accessibles puisque celui-ci a triplé depuis 2012, passant de 1952 logements (catégories 1 et 2) à 6357 lors du dernier recensement au 31/12/2021.**



Cette évolution démontre la nette mobilisation des bailleurs dans l'amélioration de l'accessibilité de leur parc, à la fois par la production de logements neufs et par la mise en accessibilité de bâtiments construits avant 2005. La part de l'accessibilité sur le parc social de la Métropole est ainsi passée de 7% en 2012 à près de 22% en 2021.

4.2. Bilan des actions dans le parc privé

À l'instar de ses prédécesseurs, le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Agissez pour votre logement », mis en place le 1er janvier 2021 sur les 20 communes de l'agglomération, poursuit les actions de la Métropole en faveur du maintien à domicile et de l'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement.

Ce Programme consiste dans un accompagnement gratuit du ménage dans le montage technique, administratif et financier de son dossier, de même que dans l'attribution de subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), au profit de certains propriétaires occupant leur logement, de même qu'à certains propriétaires bailleurs, logeant des personnes en situation de handicap ou vieillissement.

Ces aides de l'Anah sont octroyées par le Grand Nancy délégataire des aides à la pierre et ont représenté un montant de 300 000€, pour 85 dossiers, en 2021.

Par ailleurs, le Grand Nancy abonde sur fonds propres ces aides : les subventions spécifiques mises en place par celui-ci, équivalentes à 5 % des travaux subventionnés par l'Anah, dans la limite de 400 € par logement, ont représenté près de 26 000 € au profit des particuliers.

Les villes de Nancy et de Saint Max abondent également les subventions de l'Anah sur leur territoire, à hauteur de 5 % des travaux subventionnés par l'Anah, dans la limite de 400 € par logement pour des travaux d'adaptation au handicap ou au vieillissement.

2021 a également été une première année d'expérimentation, dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en Meurthe-et-Moselle, d'un partenariat entre le Conseil départemental et le Grand Nancy, visant à systématiser des visites conjointes de notre opérateur, la SAPL Grand Nancy Habitat, avec un ergothérapeute missionné par le Conseil départemental, afin de conseiller au mieux les ménages en situation de handicap et de vieillissement dans leur projet d'adaptation du logement.

Enfin, il convient de signaler que la Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy renseigne les usagers, pour dispenser informations, conseils et orientations pour toute information relative au logement, y compris en matière d'adaptation au handicap ou au vieillissement. Ses compétences et son réseau partenarial permettent d'assurer un conseil global, neutre et pertinent aux ménages.



4.3. Perspectives

Dans le parc privé

Le PIG « Agissez pour votre logement » se décline annuellement jusqu'en 2025, notamment sur cette thématique de l'accompagnement des ménages en matière de maintien à domicile et d'adaptation au handicap des logements.

L'opérateur de suivi-animation du PIG, la SAPL Grand Nancy habitat, poursuivra également sa mission gratuite d'information sur les aides, d'accompagnement au montage et suivi des dossiers de subventions (Anah, Métropole du Grand Nancy, communes, caisses de retraite, mutuelles, Conseil départemental...), ainsi que l'animation d'ateliers de sensibilisation à cette thématique.

Dans le parc public

Union et Solidarité poursuivra le recensement annuel. Un projet de création d'une deuxième résidence accueil, porté par l'association Ensemble et VIVEST et visant à loger des personnes en situation de handicap psychique, devrait aboutir en 2023.

Par ailleurs, l'approbation du nouveau Programme Métropolitain de l'Habitat 2022-2027 a intégré deux fiches actions en lien direct avec l'accessibilité du parc de logement :

La fiche action 14 « poursuivre l'adaptation du parc existant et la production de logements neufs en faveur des seniors » vise à

-  Favoriser le développement de l'offre de logements intergénérationnels, notamment en lien avec les réflexions sur la ville du quart d'heure.
-  Poursuivre la politique d'adaptation des logements et de maintien à domicile (privé et public). Suivre, à cet égard, l'instauration éventuelle de «Ma Prime Adapt» par l'Anah.
-  Communiquer sur les dispositifs existants notamment via la Maison de l'Habitat et du Développement Durable.
-  Structurer l'offre dans le Grand Nancy en articulant l'existant.
-  Étudier l'opportunité d'accroître l'offre pour les personnes âgées dépendantes, en lien avec le conseil départemental et la révision du Schéma départemental de l'Autonomie.
-  Développer une offre intermédiaire de logements à destination des publics modestes, en particulier l'Habitat inclusif.
-  Mettre en place une observation des livraisons de résidences seniors privées pour éviter la saturation du marché
-  Améliorer la connaissance des seniors marquées par l'exclusion sociale.

La fiche action 15 « poursuivre l'adaptation dans le parc existant et la production de logements neufs pour les personnes en situation de handicap » prévoit de:

-  **Poursuivre l'adaptation** du parc de logements existants ainsi que la production de logements neufs adaptés.
-  **Réfléchir** à la possibilité de créer un outil pour le recensement de l'offre de logements adaptés aux personnes en situation de handicap dans le parc privé et poursuivre le recensement par l'UES dans le parc public.
-  **Mutualiser** l'offre et la demande de logements adaptés pour les personnes en situation de handicap dans le parc public et privé.
-  **Étudier** la mise en place d'un label spécifique pour le logement adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.

Outre la poursuite des actions déjà menées, il s'agit d'encourager le développement de l'habitat inclusif. Si une offre existe déjà pour les personnes en situation de handicap, et reste à développer, le PMH relève qu'il convient d'encourager l'émergence de projets d'habitat inclusif à destination des per-



5.

EMPLOI AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ



5.1. Emploi dans les services du Grand Nancy

En tant qu'employeur, la Métropole du Grand Nancy s'est engagée, depuis 2005, dans une politique d'emploi et d'intégration des agents en situation de handicap. Grâce à la signature fin 2010, fin 2014, fin 2017 et fin 2021 de quatre conventions successives qui lient le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) au Grand Nancy, une dynamique autour d'une démarche handicap partagée par tous les agents s'est instituée permettant :

- ⊗ d'améliorer significativement son action en faveur de l'emploi des personnes handicapées ;
- ⊗ de rendre moins stigmatisant ce sujet dont les enjeux sont compris de tous ;
- ⊗ d'atteindre ainsi de façon durable un taux d'emploi supérieur à l'obligation légale.

En signant une quatrième convention pour la période 2022-2024, **la métropole du Grand Nancy ancre dans la durée un partenariat visant à poursuivre le développement d'un projet qui est le reflet de sa politique globale.**

Dans toutes ses actions, **la Métropole veille à l'identification et au développement des compétences de ses agents, en situation de handicap ou non.** Responsable, cohérente et durable, la démarche en faveur de l'emploi des personnes handicapées veille à exécuter plusieurs programmes d'actions simultanés :

- ⊗ l'embauche de personnes reconnues handicapées et leur accompagnement pour une meilleure insertion professionnelle,
- ⊗ le maintien dans l'emploi des agents handicapés,
- ⊗ l'accès des personnes handicapées à un environnement de travail et de vie adapté notamment par le recours aux technologies de l'information et de la communication,
- ⊗ le soutien favorisant la formation professionnelle des personnes handicapées, le développement de leur employabilité, ainsi que la communication et la sensibilisation de l'ensemble des agents,
- ⊗ le recours au secteur protégé (ateliers protégés, établissements et services d'aide par le travail).

L'année 2021 a été celle de l'achèvement de la précédente convention. Parmi les actions effectuées entre 2018 et 2021 figurent :

- ⊗ la réalisation d'études ergonomiques,
- ⊗ l'achat de matériels adaptés pour les postes de travail,
- ⊗ la participation à l'achat de prothèses auditives, de semelles orthopédiques, de fauteuils roulants,
- ⊗ l'accompagnement par des traducteurs en langue des signes d'agents dans certaines activités,
- ⊗ l'accompagnement par des bilans de compétences, en formation d'agents reconnus travailleurs handicapés et de leur entourage professionnel,
- ⊗ l'accueil d'apprentis reconnus travailleurs handicapés,
- ⊗ des actions de communication à l'attention de tous les agents.

Ainsi, ce sont près de 497 000 euros qui ont été valorisés sur 4 ans, dont 37,3 % subventionnés par le FIPHFP dans le cadre de la convention.

L'accompagnement du FIPHFP doit permettre à l'établissement de maintenir de façon pérenne l'objectif légal de 6% de travailleurs handicapés, dans un contexte de vieillissement et de départs à la retraite des agents métropolitains. Ainsi, au 31 décembre 2021, la Métropole affiche un taux de 6,53 % de travailleurs handicapés, malgré une réforme de la déclaration qui ne prend en compte le recours au secteur protégé que si l'obligation légale de 6% n'est pas atteinte via l'emploi direct. Aussi, pour 2021, s'ajoutent aux 91 bénéficiaires de l'obligation d'emploi déclarés, un recours au secteur protégé à hauteur de plus de 276 170 euros, dont 218 801 euros de main d'œuvre ; avec un mode de calcul inchangé, la métropole aurait présenté un taux supérieur à 7,5 %.

Au-delà de l'atteinte de l'obligation légale, les actions entreprises doivent se faire intelligemment, en concertation avec les agents et en prenant en compte les compétences individuelles pour une bonne réalisation globale des missions de service public du Grand Nancy.

La démarche handicap est suivie et supervisée par un référent handicap identifié par tous les agents, rattaché à la Direction des Ressources Humaines. Il coordonne le suivi des actions mises en œuvre par des agents qui se sont spécialisés au fur et à mesure de la structuration de la démarche, parmi lesquels l'ergonome, les responsables prévention, mobilité, recrutement et formation.

D'autres directions et agents aux fonctions essentielles font partie de la démarche : les directions de la communication et du patrimoine notamment ainsi que le médecin de prévention et l'assistante sociale.

Une participation au Duoday chaque année depuis 2019

Depuis 2019, la métropole Grand Nancy se mobilise, au côté du FIPHFP, pour le Duoday. Cet événement national permet, le temps d'une journée professionnelle, la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires. I

Il s'agit pour un travailleur en milieu protégé, un demandeur d'emploi ou un étudiant handicapés de découvrir un métier ou un secteur d'activité et pour le collectif de travail qui l'accueille de lever ses représentations sur le handicap. Au final, des immersions souvent riches humainement et chargées émotionnellement, qu'ont pu vivre cette année deux personnes accueillies au sein de deux services du Grand Nancy.

Parmi les différentes offres publiées par la métropole après un recensement auprès des services, ce sont donc différents duos qui se sont concrétisés au cours des dernières années malgré un contexte sanitaire pas toujours enclin à de véritables rencontres. Ainsi, après l'accueil en 2019 de deux candidats qui ont pu découvrir le métier de mécanicien au Jardin botanique du Montet et au Centre technique Marcel Brot, une candidate a pu découvrir les métiers de la communication via la mise en œuvre de visioconférences en 2020 et c'est le métier d'agent d'accueil qui a été à l'honneur en 2021 via l'accompagnement de deux candidats à l'accueil de la piscine du Lido et du siège sis au viaduc Kennedy.

Au cours des différentes journées, les volontaires accueillis ont ainsi découvert un des 140 métiers de la métropole en suivant les agents dans leurs diverses activités selon la réglementation et les règles d'hygiène et de sécurité, et dans le respect du contexte sanitaire en vigueur.

Sensibiliser tous les agents aux différents handicaps, une initiative ludique en 2021

Tous les agents présents au cours du mois de novembre 2021 ont été destinataires, à l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, d'un dépliant réalisé en partenariat avec un prestataire spécialisé.

Basé sur le même principe que le jeu des « incollables », ce dépliant présente une dizaine de questions-réponses illustrées permettant à chacun d'appréhender de façon ludique les différents handicaps. Enfin, il a été l'occasion de rappeler les actions mobilisables pour accompagner les agents qui se trouveraient en situation de handicap sur leur poste de travail, ainsi que leurs différents interlocuteurs.



Évolution du taux d'emploi de travailleurs handicapés à la Métropole du Grand Nancy depuis 2011

Année de déclaration	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022**
Bénéficiaires déclarés*	60	73	64	73	81	83	88	83	82	84	91	91
Taux d'emploi direct	4.54%	5.37%	4.67%	5.31%	5.76%	5.87%	6.16%	5.76%	5.84	5.88%	6.23%	6.53%
Taux intégrant les dépenses déclarées auprès du secteur protégé	5.47%	6.17%	5.61%	6.41%	6.82%	6.76%	7.11%	6.77%	6.94%	7.04%		

* suivant les règles de calcul du FIPHFP : agents sur emplois permanents ou en CDD présents depuis plus de 6 mois

** évolution des règles de calcul ne prenant en compte le recours au secteur protégé que si l'obligation légale de 6% n'est pas atteinte via l'emploi direct, ainsi qu'une évolution de la comptabilisation des effectifs totaux entre 2021 et 2022

6.

ACTIONS POUR
L'INTÉGRATION
DES PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP
DANS LA VIE LOCALE



6.1. Etablissements et activités culturels sur la Métropole

6.1.1. Le Fêru des Sciences (ex Musée de l'Histoire du fer)

Fermé en 2021 pour se restructurer et proposer une nouvelle offre culturelle, le Musée de l'Histoire du Fer a rouvert ses portes au public en juillet 2022, sous le nom de Fêru des sciences. A cette occasion, **l'accueil du musée a été équipé d'une boucle magnétique pour les personnes déficientes auditives.**

L'offre d'activités à destination des publics dits spécifiques mise en place en 2019 (animations et visites guidées adaptées) est reconduite depuis la réouverture du Fêru des Sciences en juillet 2022.

L'aménagement prochain d'une salle pédagogique permettra également d'accueillir, à compter de janvier 2023, des groupes de personnes porteuses de handicap dans des conditions de confort optimales, pour participer à de nouveaux formats de médiation scientifique.

6.1.2. Muséum Aquarium de Nancy

Le Muséum-Aquarium de Nancy continue de s'investir dans la conception et la réalisation d'une offre culturelle et scientifique adaptée aux publics déficients visuels, aux seniors en situation de dépendance ainsi qu'aux personnes porteuses de handicaps neurocognitifs.

Riche de nombreux équipements et dispositifs - acquis en 2019 - visant à améliorer l'accueil des publics en situation de handicap, **le Muséum-Aquarium s'est doté en 2021 de 6 « Flâneuses », un tout nouveau type de fauteuil mobile polyvalent adapté à tous les publics et permettant un plus grand confort de visite** (<https://lesflaneuses.com/>)

Cette année encore, différentes institutions (éducation spécialisée, EHPAD, crèches, associations d'insertion...) ont fréquenté le Muséum-Aquarium pour y suivre des animations ou des visites adaptées, tel que la Résidence autonomie Boudonville, l'Institut des Jeunes Sourds de Jarville-la-Malgrange ou encore l'ITEP « La Combe » de Senones (88)

À noter enfin le lancement, **à la rentrée scolaire 2022, d'une offre culturelle spécialement dédiée aux enfants de crèches et comprenant 5 activités adaptées aux tout-petits.**



6.2. Le développement sportif sur la Métropole

2.1. Aquapôle du Grand Nancy

L'accès à l'ensemble des piscines de l'**Aquapôle métropolitain est gratuit pour les personnes en situation de handicap et pour leurs accompagnateurs** : soit un total d'environ 15 452 entrées pour la saison scolaire 2021-2022 (du 1er septembre 2021 au 31 août 2022). Par ailleurs, la piscine de Laneuveville-Devant-Nancy propose des cours de natation aux personnes en situation de handicap avec un éducateur sportif spécialisé, et la piscine du Lido Tomblaine propose par le biais d'une association un cours d'aquagym adapté en direction des personnes déficientes visuelles et non voyantes.

L'Aquapôle s'attache (ou se soucie) également de l'accueil de différentes associations et institutions œuvrant dans le domaine du handicap (environ 3500 entrées* pour la saison scolaire 2021-2022, du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, représentant 22,65% du total des entrées). A l'image de l'association Handisport Grand Nancy, qui permet à ses membres une pratique de natation sportive ou une pratique aquaforme, encadrées par des éducateurs spécialisés dans différents établissements de la métropole.

Au total, **l'Aquapôle met à disposition de manière régulière environ 35 créneaux horaires auprès de différents instituts et structures associatives œuvrant dans le domaine du handicap** sur le Grand Nancy.

Pour faciliter l'accès aux bassins, **les piscines sont équipées de lève-personnes** à l'attention des usagers souffrant d'un handicap moteur.

A la piscine du Lido, l'accès aux personnes déficientes visuelles et non-voyantes est facilité par la **mise en place d'un espace avec des boxes pour chien-guides.**

De plus, le Lido bénéficie d'un aménagement de sa banque d'accueil et **un ascenseur est disponible pour l'accès à l'espace forme.** Le spa de l'espace forme est également accessible. Cet établissement est désormais en total conformité avec la réglementation.

Les piscines de Vandœuvre-Lès-Nancy et Laneuveville-Devant-Nancy sont équipées d'un ascenseur pour permettre l'accès aux bassins.

L'ensemble du site de la Plage des 2 Rives (base de loisirs) a été rendu accessible aux personnes à mobilité réduite, dont l'accès aux bassins et la plaine de jeux d'eau.

L'ensemble de l'Aquapôle est labellisé « Tourisme Handicap » depuis 2007 (à l'exception de la piscine Michel Bertrand à Vandœuvre-Lès-Nancy et du bassin de Laneuveville-Devant-Nancy).

Cette distinction garantit une qualité d'accueil en matière d'accessibilité, de l'aménagement du parking des établissements jusqu'à leur bassin, en passant par les vestiaires et sanitaires notamment.

6.2.2. Grands évènements

Dans le cadre des grand rendez-vous de sports et de loisirs qu’il accueille sur son territoire, le Grand Nancy est mobilisé pour favoriser l’accueil des personnes en situation de handicap.

La problématique de l’accueil des usagers est intégrée tout au long de l’année lors des grands rendez-vous de sport : les matchs des équipes de sport professionnel et de haut niveau, ou lors du meeting Stan Nancy « Pro Athlé Tour » qui a accueilli en fin de programme une course d’enfants atteints de cancer et leurs soignants.

Par ailleurs, la métropole a accueilli, le 11 juillet 2021, au Complexe Sportif des Aiguillettes, l’association Espoir Enfants 54 pour l’organisation d’un tournoi de football solidaire, permettant le financement d’implants cochléaires pour des enfants atteints de surdité.

Le 29 octobre 2021, a été organisé au COSEC de Nancy-Est par le Comité Départemental Handisport de Meurthe-et-Moselle, une journée de sensibilisation au Handisport.

La métropole a également accueilli, le 28 novembre 2021, au COSEC de Nancy-Est, la Ligue Lorraine du Sport Adapté Nancy pour l’organisation d’un tournoi sportif autour du sport adapté et du handicap psychique et/ou mental « Vivre avec l’Autisme ».

Les 7 et 8 mai 2022, a été organisé au Palais des Sports de Vandoeuvre par le club de l’Union Sportive de Vandoeuvre Handisport, un tournoi de foot fauteuil électrique.

6.2.3. Grands équipements de sport

Activités proposées

Si la compétence du Grand Nancy concerne essentiellement la gestion des grands équipements de sports et de loisirs, la métropole favorise néanmoins l’accueil des activités des associations mobilisées en faveur de la pratique handisport. Elle ouvre ainsi ses portes à titre gracieux à l’Union Sportive de Vandoeuvre Handisport et à ses sections de **basket**, de **foot**, ainsi qu’au Vandoeuvre Nancy Volley Ball et à sa section **Volley** assis sui bénéficie de créneaux d’entraînements au Parc des Sports à Vandœuvre-Lès-Nancy.

Dans le cadre de son soutien au sport professionnel et au sport de haut niveau, les différents clubs du Grand Nancy assurent différentes actions d’intégration des personnes en situation de handicap, comme par exemple **l’accueil gratuit de ce public lors des matchs à domicile**.

De plus, la métropole souhaite de la part des clubs professionnels et de haut niveau qu’elle soutient, une intensification des actions d’inclusion en direction de ce public.

- Création de 2 ascenseurs neufs permettant ainsi une circulation totale dans l’enceinte.
- Emplacements réservés aux personnes handicapées dans les tribunes (20 places).
- Matérialisation d’espaces d’attente sécurisés.
- Adaptation et mise en conformité des vestiaires, sanitaires et douches.
- Sanitaires accessibles dans toutes les parties du bâtiment.
- Rampes d’accès à la salle annexe.

L’accessibilité des sites

Le Palais des sports Jean Weille, établissement incontournable du sport professionnel sur le territoire de la Métropole, accueille un vaste public dans des conditions qui se doivent d’être conformes à un niveau d’exigence élevé en matière de sécurité, de fonctionnalité et de qualité d’usage.

La programmation de travaux de mise en accessibilité sur ce site constitue, au-delà de sa réponse à une nécessité réglementée, l’opportunité d’améliorer la qualité, la lisibilité et le confort à apporter aux usagers. Le projet ainsi mis en œuvre d’octobre 2021 à septembre 2022 aura permis la concrétisation de l’ensemble des éléments suivants :

- Signalisation des accès parkings et entrées.
- Signalisation et équipement sécurisé des escaliers extérieurs du cheminement d’accès.
- Stationnements adaptés aux personnes handicapées avec cheminements jusqu’aux entrées du Palais.
- Adaptation de la billetterie.
- Mise en conformité de l’ensemble des escaliers du bâtiment.



6.3. Destination Nancy – Tourisme et Handicap

Destination Nancy - Office du Tourisme du Grand Nancy est labellisée « Tourisme et Handicap » pour les 4 types de handicap (auditif, mental, moteur, visuel). Le droit d'usage de la marque a été renouvelé en octobre 2022 pour une période de 5 ans. Preuve de l'engagement de l'Office de Tourisme métropolitain dans ce domaine, il constitue la garantie d'un accueil efficace et adapté aux personnes en situation de handicap. Le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements et équipements touristiques et sur tous documents, renseigne les personnes handicapées de façon fiable, homogène et objective sur leur accessibilité en fonction du handicap.

En 2021, des travaux ont été réalisés afin de mettre aux normes les toilettes de l'Office de Tourisme avec installation d'un monnayeur pour le grand public, étant précisé que pour les personnes en situation de handicap l'accès est gratuit.

Par ailleurs, une offre a été réfléchi en lien avec la société Picto Access sur l'accessibilité. Elle a été mise en place en 2021, afin de qualifier l'accessibilité à l'aide d'un outil de diagnostic, de valoriser les conditions d'accueil sur l'ensemble des outils digitaux (site web, sites partenaires, réseaux sociaux, moteur de recherche...).

En 2022, certains supports ont été renouvelés : réalisation du Nancy City Guide en braille, réalisation d'un document en FALC (Facile A Lire et à Comprendre) sur Nancy à travers les siècles... La présentation du présentoir de documentation a été revue afin d'être facilement repérable et compréhensible, et organisée par secteur géographique ou thématique. Une formation « Tourisme et Handicap » a également été suivie par l'ensemble de l'équipe

